



Chèque de reprise d'une valeur de

2.000 € TVAC

Valable à l'achat d'un nouveau
Volkswagen Taigo*



*Ce chèque de reprise d'une valeur de 2.000 € TVAC est valable uniquement à l'achat d'un nouveau Volkswagen Taigo auprès des concessionnaires Volkswagen participants agréés en Belgique. Pour en profiter, il vous suffit de présenter ce chèque de reprise à votre concessionnaire lors de votre commande, le montant du chèque de reprise sera ajouté à la valeur de reprise de votre véhicule actuel (le véhicule repris doit être complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom de l'acheteur). Offre valable pour les clients particuliers du 31/12/2021 au 31/01/2022 inclus (le nouveau véhicule doit être immatriculé avant le 31/12/2022), un chèque par achat. Contactez votre concessionnaire Volkswagen pour toute question relative à la fiscalité de votre véhicule. Visuel présenté à titre d'illustration et équipé d'options payantes.

5,4 - 6,3 L / 100 KM · 123 - 143 G CO₂ / KM (WLTP)